

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS et le onze du mois d'avril, 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué conformément aux articles L2121-7, L2121-10 à L2121-12 du CGCT, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressé par Monsieur le Maire.

**Présents :** MM. BERNARD, MATHERON, LIOTARD, PEYRICHOU, BEAUME, MILLET, DOPFFER, PAVIER.

**Absent(s) / excusé(s) :** MM. MICHEL, GAILLARD, COLLANGE, MATHIEU, PIERSON, ROUSSEL, JACQUEMOUD.

**Pouvoir(s) :** MM. COLLANGE à PEYRICHOU, MATHIEU à BERNARD, JACQUEMOUD à MATHERON.

**Secrétaire :** MM. PAVIER Marc.

**Début de la séance : 20h00**

## Délibérations

### ➤ **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 21 mars 2023**

Approuvés sans réserve.

### **N° 2023\_22 Budget Primitif 2023 du budget annexe CHAUFFERIE**

Monsieur le Maire soumet aux membres de l'assemblée délibérante le projet de Budget Primitif 2023 du budget annexe CHAUFFERIE, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 276 997,60 € et comme suit :

Section de fonctionnement	84 025,00 €
Section d'investissement	192 972,60 €

Après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide d'arrêter le montant global des recettes et des dépenses du Budget Primitif du budget annexe CHAUFFERIE, exercice 2023, à la somme de 276 997,60 €.

### **N° 2023\_23 Budget Primitif 2023 du budget annexe BOIS**

Monsieur le Maire soumet aux membres de l'assemblée délibérante le projet de Budget Primitif 2023 du budget annexe BOIS, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 539 107 € et comme suit :

Section de fonctionnement	421 402,00 €
Section d'investissement	117 705,00 €

Monsieur Thibaut COLLANGE, intéressé par le sujet, ne prend pas part au vote (procuration).

Après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide d'arrêter le montant global des recettes et des dépenses du Budget Primitif du budget annexe BOIS, exercice 2023, à la somme de 539 107,00 €.

### **N° 2023\_24 Budget Primitif 2023 du budget annexe EAUX**

Monsieur le Maire soumet aux membres de l'assemblée délibérante le projet de Budget Primitif 2023 du budget annexe du service EAUX, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 307 521,91 € et comme suit :

Section de fonctionnement	212 396,00 €
Section d'investissement	95 125,91 €

Après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide d'arrêter le montant global des recettes et des dépenses du Budget Primitif du budget annexe EAUX, exercice 2023, à la somme de 307 521,91 €.

### **N° 2023\_25 Taxes directes locales – taux d'imposition 2023**

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter les taux d'imposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- ✓ décide de fixer les taux communaux 2023 comme suit :
  - Taxe d'Habitation ➔ 19,30 %
  - Taxe Foncière Propriété Bâti ➔ 29,56 %
  - Taxe Foncière Propriété Non Bâti ➔ 58,39%
- ✓ charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux
- ✓ charge Monsieur le Maire de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

### **N° 2023\_26 Subvention au budget annexe EAUX 2023**

Le maire indique aux membres de l'assemblée délibérante que le budget annexe du service des eaux fait l'objet d'un apport financier depuis le budget PRINCIPAL.

Considérant la nécessité de statuer sur l'attribution financière correspondante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- ✓ décide de valider l'inscription d'une somme de 30 000,00 € au titre d'une subvention d'exploitation à l'article budgétaire 6573641.

#### N° 2023\_27 Subvention de fonctionnement 2023 aux associations et autres personnes de droit privé & autres entités

Monsieur le maire présente aux membres de l'assemblée délibérante les différentes demandes déposées à ce jour par les associations et autres entités.

Considérant la nécessité de statuer sur les attributions financières correspondantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention sauf demandes <sup>a</sup> abstention 2 (MATHERON, DOPFFER) + 2 contre (BEAUME, PAVIER) & <sup>b</sup> abstention 1 (DOPFFER) :

- ✓ décide d'attribuer les sommes suivantes aux associations comme ci-après (article 65748) :

NOM	MONTANT	NOM	MONTANT
ACHB (bibliothèque)	1 900,00€	La Clé de Sol'Eil	
Club Lussois du 3 <sup>ème</sup> âge	500,00€	Les Secouristes en Herbe	300,00€
Judo Club Veynois	300,00€	Amicale Sapeur Pompiers	2 500,00€
USV Football	100,00€	Les Traileurs de Lus	800,00€
Les Amis de la Jarjatte	600,00€	Lus Culture	2 000,00€
Les Amis de l'Ecole de Lus	7 700,00€	ADMR Les Lucioles	
Ski Club Veynois	300,00€	La Cie des Tubercules	
Foyer ski de fond Lus		French Truck Show <sup>a</sup>	1 500,00€
YOGANANDA		A.M.F. 26 <sup>b</sup> (Turquie & Syrie)	500,00€
MJC Veynes			
ADMR Le Pinier			
TEAM Hautes-Alpes	2 000,00€		

- ✓ décide d'attribuer les sommes suivantes aux autres entités comme ci-après :
  - Collège de Veynes (article 657382) 0,00€

#### N° 2023\_28 Tarifs 2023 – mise à jour

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée délibérante que les différents tarifs en vigueur à ce jour ont vocation à être modifiés tels que présentés sur l'annexe correspondante.

Considérant le besoin de faire évoluer certaines tarifications.

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal, prend acte de l'annexe « Tarifs 2023 ».

#### N° 2023\_29 Budget Primitif 2023 du budget PRINCIPAL

Monsieur le Maire soumet aux membres de l'assemblée délibérante le projet de Budget Primitif 2023 du budget Commune, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 876 159,00 € et comme suit :

Section de fonctionnement	1 351 314,00 €
Section d'Investissement	524 845,00 €

Après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide d'arrêter le montant global des recettes et des dépenses du Budget Primitif du budget PRINCIPAL, exercice 2023, à la somme de 1 876 159,00 €.

#### N° 2023\_30 SDTV 26 – rapport d'activité 2022

Monsieur rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que la commune est adhérente au Syndicat Départemental de la TéléVision de la Drôme (SDTV 26).

Conformément à l'article L.5211.39 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport d'activité doit être transmis chaque année, aux Maires de chaque Commune membre de tous les Etablissements Publics de Coopérations Intercommunales.

Ce rapport d'activité doit ensuite faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal. Il a pour objet de présenter les missions et les réalisations ainsi que le bilan financier du syndicat sur l'année 2022.

Après avoir pris connaissance dudit rapport d'activité pour l'année 2022, le Conseil Municipal, prend acte du rapport d'activité du SDTV 26 pour l'année 2022.

## Divers

- **Piscine municipale** : information sur le recrutement des maîtres-nageurs sauveteurs pour la saison estivale 2023.

**Approbation du compte rendu lors de la séance suivante par les élus ayant participé au vote**

<b>BERNARD Laurent</b>	<b>MATHERON Alain</b>
<del><b>MICHEL Julie</b></del>	<b>LIOTARD Hervé</b>
<b>PEYRICHOU Marie-France</b>	<b>BEAUME Patrick</b>
<b>MILLET Catherine</b>	<del><b>GALLARD Yves</b></del>
<b>DOPFFER Christian</b>	<del><b>COLLANGE Thibaut</b></del>
<del><b>MATHIEU Jean-Luc</b></del>	<del><b>PIERSON Corinne</b></del>
<del><b>ROUSSEL Gisèle</b></del>	<del><b>JACQUEMOUD Daniel</b></del>
<b>PAVIER Marc</b>	